

EVREUX
Petit château
de Navarre



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments historiques

Affaire suivie par Aurélie VANITOU
Tél. 02 32 10 71 15
Mél. aurelie.vanitou@culture.gouv.fr

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la maison dite Petit château de Navarre à Evreux (Eure)
CRMH/2018 N° 4**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie ;

Vu l'avis défavorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 13 septembre 2018 ;

Vu les pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que cet immeuble vaut comme témoin d'une composition urbanistique et paysagère plus large rappelant le passé industriel du quartier de Navarre au XIX^e siècle ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrites au titre des monuments historiques les façades et les toitures de la maison dite Petit château de Navarre située 56 avenue Aristide Briand à EVREUX (Eure), figurant au cadastre section BM sur la parcelle n° 20 d'une contenance de 9 407 m² 56 avenue Aristide Briand et appartenant à l'ASSOCIATION IMMOBILIERE DES CEDRES, N° SIREN 431 471 275 ayant son siège social au 56 avenue Aristide Briand à EVREUX (Eure) et pour représentant responsable M. Max VAUQUELIN, président. Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le : **- 3 OCT. 2018**

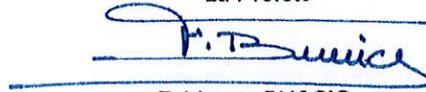
La Préfète

Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Plan annexé à l'arrêté CRMH/2018 N° 4 du - 3 OCT. 2018
portant inscription au titre des monuments historiques des façades et des toitures de la maison dite Petit
château de Navarre à Evreux (Eure)

La Préfète



Fabienne BUCCIO

